

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU (DROIT DE LA CITOYENNETÉ, DE L'IMMIGRATION ET DES RÉFUGIÉS)****Le 30 septembre 2020****COMPTE RENDU****1. Ordre du jour et procès-verbal (11 juin)**

Approuvé par Daniel Latulippe et Deborah Drukarsh.

2. Mise à jour sur la pandémie de COVID-19

Le juge en chef Crampton présente les diapositives PowerPoint qui comportent un aperçu du calendrier actuel et du nombre de dossiers attendus. La plupart des dossiers sont traités lors d'audiences virtuelles, ce qui est très efficace.

Robert Blanshay exprime des réserves quant à la réticence à fournir un dossier certifié du tribunal (DCT) dont font preuve la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (la CISR) et les décideurs ministériels. Nous sommes déjà presque en octobre et nous n'avons toujours pas accès à la justice. Que peut-on faire de plus pour faire avancer ces dossiers?

Le juge en chef Crampton reconnaît le problème. Selon lui la CISR accorde la priorité aux audiences de première instance.

Robert Blanshay demande pourquoi les autres sections de la CISR ne peuvent pas suivre le même processus numérique que la Section d'appel des réfugiés (SAR).

Andrew Baumberg propose que nous reconstituions le sous-comité de modernisation pour discuter des mesures pratiques avec les représentants du barreau et de la CISR.

Daniel Latulippe a soulevé une question concernant le retard d'une décision d'autorisation dans un dossier particulier.

Le juge en chef Crampton note que l'indisponibilité d'un DCT est le principal obstacle à la délivrance d'ordonnances d'autorisation. Cela dit, il mentionne qu'il y a des problèmes de ressources au sein du Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ), qui a réattribué une partie importante de son budget à la lutte contre la pandémie.

Mario Bellissimo : la réduction de l'arriéré de dossiers aura-t-elle une incidence sur le financement?

Le juge en chef Crampton : le SATJ a demandé un financement supplémentaire pour composer avec les problèmes opérationnels liés à la pandémie.

Patrick O'Neil : il y a actuellement un arriéré de demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire rejetées. Le greffe traite principalement les rejets de juin et de juillet, même si quelques affaires antérieures à la pandémie seront publiées cette semaine.

i) Directive sur la procédure liée à la COVID-19 : Mise à jour n° 6 (8 septembre 2020)**ii) Directives sur la procédure consolidées liées à la COVID-19 (25 juin 2020)**

Le juge en chef Crampton note que la mise à jour n° 6 a été publiée pour clarifier l'état des ordonnances délivrées pendant la pandémie. La position de la Cour fédérale est conforme à la directive du juge en chef Noël de la Cour d'appel fédérale. Les processus administratifs énumérés qui renvoient à la directive sur la procédure consolidée continuent de s'appliquer. Il remercie le barreau de sa contribution à cette nouvelle directive sur la procédure.

iii) Planification des audiences

iv) Dossier du tribunal – Accès à SharePoint

Ces points ont été abordés ci-dessus.

3. Requêtes : sursis à l'exécution d'une mesure d'expulsion

La juge Strickland : la Cour en est maintenant aux dernières étapes de la révision du libellé corrigé. Il y aura une dernière possibilité de faire des commentaires lorsque l'ébauche révisée sera disponible.

4. Requêtes : sursis à une mise en liberté

Le juge Diner note la collaboration entre les membres du barreau, de la Cour et de la Section de l'immigration pour concevoir une ébauche de protocole qui a été distribuée en septembre au Comité, aux fins de commentaires. Le groupe de travail poursuivra ses travaux par l'examen des commentaires reçus.

5. Projet pilote de Toronto – Règlement

Le juge Diner présente les résultats du projet pilote. Nous sommes maintenant satisfaits de l'augmentation considérable du taux de renvoi et de la réduction des règlements de dernière minute qui, ensemble, ont amélioré l'efficacité du processus de la Cour. Par conséquent, on a décidé d'élargir le champ d'application du projet pilote.

Le ministère de la Justice a indiqué dans plusieurs commentaires de faire passer le délai de transmission des DCT de 21 à 30 jours. Toutefois, étant donné que le SAR traite actuellement les DCT de manière efficace, il n'est pas nécessaire de prolonger le délai de préparation des DCT.

Banafsheh Sokhansanj demande un préavis du moment prévu de la prorogation.

Le juge Diner confirme qu'il n'y aura pas de changement au projet pilote avant la mi-novembre au moins, bien qu'il puisse être prolongé jusqu'au début de la nouvelle année. Il faudra peut-être attendre que nous puissions obtenir un meilleur accès au DCT.

Banafsheh Sokhansanj demande où en sont les modifications proposées concernant l'avis.

Mesure à prendre : Andrew Baumberg fera circuler une ébauche révisée, comprenant les changements approuvés par la Cour, aux fins de commentaires par le Comité.

Andrew Baumberg note un problème distinct soulevé précédemment par la CISR, concernant les motifs des jugements de consentement – la Commission ne reçoit pas suffisamment de renseignements pour s'assurer que l'erreur ne se répète pas.

Le juge Diner ajoute que des réserves ont été émises au sein de la Cour concernant le caractère suffisant, en droit, des motifs fournis par les avocats pour demander un jugement de consentement.

Mesure : la jurisprudence pertinente de la Cour d'appel fédérale doit être diffusée¹.

Deborah Drukarsh répond que nous avons examiné la question lors de réunions précédentes. Le ministre est client de l'avocat du ministère de la Justice et non la Commission. La question sera de nouveau soulevée au sein du Ministère.

Mario Bellissimo a indiqué que plusieurs membres de l'ABC ou d'autres organisations en discutent avec les représentants du Ministère.

Robert Blanshay reviendra à la direction de l'ABC pour mettre en place un petit groupe de travail qui assurera la liaison avec le Ministère.

Les porte-paroles de l'Association canadienne des avocats et avocates en droit des réfugiés (ACAADR) aimeraient également être membres de ce groupe de travail.

Mesure à prendre : Robert Blanshay et Diane Dagenais doivent créer un groupe de travail (sur

¹ Arrêts *Garshowitz c. Canada (Procureur général)*, [2017 CAF 251](#), aux paragraphes 17 à 19; *Advantage Products Inc. c. Excalibre Oil Tools Ltd.*, [2019 CAF 22](#) et *Canada (Procureur général) c. Burnham*, [2008 CAF 380](#).

la divulgation des motifs de la demande de jugement de consentement) comprenant les membres intéressés de l'ABC, de l'ACAADR et du ministère de la Justice (et de toute autre organisation du Comité).

Le juge en chef Crampton note que plusieurs juges ne sont pas prêts à signer un jugement de consentement à moins qu'il y ait des motifs suffisants. Il est donc urgent de s'attaquer à ce problème. Robert Blanshay note que, dans de nombreux cas, un mémoire des faits et du droit au dossier permet de préciser le contexte des motifs du règlement.

6. Groupe de travail sur les représentants fantômes

Le juge Diner note le défi inhérent concernant les personnes qui ne sont pas autorisées à exercer à la Cour fédérale, et la modification proposée vise à obtenir plus de transparence sur cette question. La modification nécessite des travaux supplémentaires.

En outre, un livre blanc a été préparé sur la question de la représentation fantôme, avec la participation de membres du barreau (Chantal Desloges, Mario Bellissimo, Richard Kurland et BJ Carusso).

Mario Bellissimo ajoute que nous attendons toujours une approche à plusieurs volets :

- Modification des Règles
- Déclaration sur l'avis de demande
- Libellé plus précis sur le site de la Cour fédérale concernant les personnes autorisées à exercer le droit
- Simplification du libellé des Règles – remplacer « procureur » par « avocat »

Robert Blanshay souligne que l'ABC approuvait ces propositions. Il s'agit d'un enjeu pour l'accès à la justice. Il a constaté toute une série de problèmes, notamment des avis de requête déposés pour les mauvaises questions en litige soulevées. Il est prioritaire de changer le libellé sur le site Web. Le changement proposé pour utiliser le terme « lawyer »/« avocat » correspond aux changements apportés aux règles et aux règlements provinciaux.

Le juge Diner : si quelqu'un d'autre souhaite se joindre au groupe de travail, veuillez en informer Andrew Baumberg.

Deborah Drukarsh demande si la modification de la règle avait une incidence sur la capacité des étudiants en droit à comparaître devant la Cour.

Andrew Baumberg : la modification correspond simplement à une obligation de divulgation – elle n'autorise pas les étudiants en droit à comparaître devant la Cour fédérale.

7. Mise à jour : Lignes directrices sur la pratique dans les instances intéressant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés

Le juge Diner note la résistance du barreau concernant la proposition concernant les annotations. Outre le fait que les questions relatives à la pandémie ont pris le pas sur la révision proposée des lignes directrices, il existe également une initiative de la Cour visant à consolider toutes les directives sur la procédure.

Andrew Baumberg : il serait peut-être préférable de travailler à la mise en place des nouvelles directives sur la procédure consolidées, qui ont progressé au sein de la Cour cet été, plutôt que de publier une mise à jour provisoire des directives sur la procédure en matière d'immigration fondées sur l'ancien cadre.

8. Liste commune de la jurisprudence

Le juge Diner : la mise à jour de la liste commune, classée par cour et par domaines clés du droit, a progressé. Il existe également une liste alphabétique. La liste serait publiée avec une importante mise en garde.

9. Sous-comité d'assistance aux plaideurs non représentés

Nicholas Woodward indique que le programme est maintenant étendu à Vancouver, à Calgary, à Ottawa et à Montréal. Les avocats de chaque bureau du greffe ont recours à des bénévoles qui servent de personnes-ressources régionales. Le taux d'utilisation des services est encore faible, probablement en raison des problèmes liés à la pandémie.

Le juge Diner présente les différentes ressources à disposition des plaideurs sur le site de la Cour.

Le juge en chef a ajouté qu'il existe un guide d'audience virtuel qui définit le cadre politique de la Cour. Robert Blanshay pose une question sur l'évaluation financière dans le cadre du projet pilote pro bono, et demande si les consultants fantômes participants font l'objet d'un filtrage.

Le juge Diner : il existe un processus de contrôle rigoureux.

Andrew Baumberg a ajouté que le contrôle est effectué par des avocats externes bénévoles, et non par le greffe, qui se contente de fournir les renseignements sur les références.

10. Concours de plaidoirie en droit de l'immigration et des réfugiés

Zoë Sebastien rend compte des travaux du sous-comité, qui s'est engagé à poursuivre le concours de plaidoirie en 2021, avec 5 écoles confirmées. La date limite pour s'inscrire est le 15 octobre, et le débat aura lieu en mars 2021.

Cheryl Robinson présente ensuite la question en litige fictive.

Judy Michaely offre une nouvelle mise à jour sur le site Web fictif², la procédure fictive et la collecte de fonds. Elle mentionne le don de l'ACAADR qui facilitera grandement la tenue du concours de plaidoirie, ainsi que le soutien financier du ministère de la Justice pour la traduction de la question en litige fictive.

Au nom de l'ABC, Robert Blanshay exprime son soutien au concours de plaidoirie.

11. Prochaines réunions

Le juge en chef Crampton souligne que le juge Norris a accepté le rôle de président du présent Comité de liaison, et remercie le juge Diner pour le travail fantastique qu'il a accompli pendant ses années au sein du Comité. Il a été l'un des comités les plus actifs durant son mandat. Le juge Diner va à présent présider le comité de la technologie.

Mario Bellissimo exprime sa reconnaissance pour le travail remarquable du juge Diner et souhaite la bienvenue au juge Norris au sein du Comité.

Robert Blanshay approuve ces remarques, en notant le leadership fort du juge Diner.

Au nom du Ministère, Deborah Drukarsh souligne le travail extraordinaire accompli par le juge Diner.

Au nom de l'ACAADR et du BDR, Anthony Navaneelan réitère ces remarques.

Daniel Latulippe remercie le juge Diner pour son travail exceptionnel et très apprécié.

Le juge Norris exprime son engagement à poursuivre le travail de ce comité et à assurer la collaboration avec les deux côtés du barreau, qui sont extrêmement importants pour l'accès à la justice.

Andrew Baumberg propose la tenue d'une autre réunion avant la fin de l'année.

Robert Blanshay est d'accord avec lui.

Le juge Norris : nous diffuserons un sondage pour les dates possibles, puis nous confirmerons une date.

FIN DE LA RÉUNION

² <https://ilm-cpdi.ca/>